la cgt retraités

Union Syndicale des Retraités de l'Yonne - USR 89 -

Maison des syndicats 7, rue Max Quantin 89000 AUXERRE

LE RETRAITE C.G.T DE L'YONNE JUIN 2018

Editorial

CSG, blocage des pensions : ça suffit !
Manifestez le jeudi 14 juin 2018,
signez la pétition CSG !

Les yeux fixés vers le 14 Juin !
Anniversaire du 14 juin 2014 : en effet, cela fait déjà 4 ans que le groupe des « 9 » (inter syndicats et associations de retraités) a décidé de lutter contre la baisse organisée du pouvoir d'achat des retraités par les gouvernements successifs (suppression demi part, augmentations repoussées et désindexées, mesures fiscales défavorables, etc !). Ce jour là nous étions plus de 25 000 à Paris pour pique-niquer sur le champ de Mars.

Le 15 mars dernier suite aux mesures « Macroniennes » (blocage des pensions et augmentation CSG) ce sont plus de 180 000 retraités qui ont manifesté leur mécontentement sur tout le territoire. Pour mémoire près de 700 dans les rues d'Auxerre !

« Du jamais vu, pour une manifestation de retraités ; une journée qui fait du bien, ça donne du baume au cœur ; super journée qui encourage à poursuivre, on ne lâchera rien » : propos entendus ici et là !

Le mécontentement est profond, on n'en peut plus de ces mesures injustes et inefficaces économiquement.

Ras le bol de cette politique des riches menée par un Président des riches.

Un mois de Mai 2018 pas comme les autres.

Personne ne peut nier qu'il se passe quelque chose d'important en ce joli mois de Mai :
Les cheminots exemplaires dans leurs luttes unitaires et renforcés dans leur combat par le résultat de la votation interne; l'ensemble des fonctionnaires défendant un service public de qualité; le personnel hospitalier et notamment des EHPADS se battant pour améliorer leurs conditions de travail et le respect des soins à apporter aux malades et aux résidents; les étudiants refusant la sélection imposée par le nouveau « parcours sup »; les lycéens inquiets de la société que nos gouvernants leur proposent, etc !

Les retraités accompagnent tous ces combats et répondent présents car ils savent qu'ils sont concernés soit directement soit dans leur famille (enfants et petits-enfants). Des adhésions spontanées de retraités (même des gens qui n'ont jamais été syndiqués ou salariés) arrivent à l'USR 89 !
Il se passe donc bien quelque chose comme nous l'avons constaté encore les 1er mai et 22 Mai derniers !

Le caillou dans la chaussure du Président, c'est bien la CGT qui aujourd'hui comme hier est dans le pays de tous les combats malgré l'adversité ! C'est ce qui fait d'elle une cible privilégiée du patronat, des gouvernements successifs et d'une partie des médias.
Elle ne cessera pas de proposer aux salariés et aux retraités d'investir toujours les mobilisations revendicatives et de les rendre le plus unitaires possibles.

C'est pourquoi le 14 juin 2018, dans le cadre de l'intersyndicale et associations dite des « 9 » nous montrerons à nouveau à ce gouvernement et sa majorité présidentielle qu'ils n'ont rien compris à la colère des retraité-e-s.
Nous ne sommes pas des enfants de maternelle !
Nous ne sommes pas tombés de la dernière giboulée !
On n'apprend pas aux vieux singes à faire la grimace !

Oui Monsieur Macron, nous avons très bien compris quelle société vous voulez !
Non Monsieur Macron, nous ne vous laisserons pas faire et nous allons encore vous le prouver ce 14 Juin dans toute la France !

---------- Dans l'YONNE à AUXERRE ----------

Diffusion dès 9 heures devant les services publics (gare SNCF, Poste, Hôpital...)
Rassemblement à 11 heures – place Cadet Roussel
Manifestation en direction de la place de l'Arquebuse par la rue du Temple
Pique-nique « tiré du sac » à l'arrivée (boissons en vente sur place)

Infos sur les pensions de réversion

Ce dispositif concerne **les pensions de réversion issues du régime général** car elles sont soumises à condition de ressources. Pour faire suite à plusieurs cas concrets sur l'Yonne, qui nous ont été remontés, nous essayons de les traiter, en lien avec nos camarades mandatés à la CARSAT.

PENSION DE REVERSION :

Montant
La pension de réversion est de 54% de la pension du conjoint décédé. Condition d'âge : 55 ans. Montant maximum au 01.01.18 : 893,97€/mois.
Elle est sous condition des ressources (soit au 01.01.18) : moins de 20 550,40 €/an pour une personne et 32 880,64€ /an pour un ménage.
Son montant est évolutif en fonction des revenus perçus.

Revenus pris en compte
Revenus professionnels avec un abattement de 30% ; Revenus de remplacement issus de la sécurité sociale ou du chômage ; Les retraites (attention le montant de la retraite peut être supérieur au montant des revenus professionnels soumis à abattement, le signaler) ; Revenus de placements et de biens immobiliers.

Revenus non imposables mais pris en compte
Attention, certains, revenus non imposables (ex : rente d'invalidité de La poste) sont pris en compte pour le calcul des ressources, ouvrant droit ou non à pension de réversion. Pour info, la liste des ressources à exclure dans le montant des ressources est contenue dans la circulaire CNAV 2006/37.

Date de versement
Depuis 2016, la pension de réversion doit être versée dans un délai de 4 mois après réception d'un dossier complet.

Conséquences de l'évolution des ressources financières
Avant cristallisation de la pension de réversion toute évolution des ressources doit être signalée à l'organisme payeur.
Si l'organisme payeur constate, par consultation, une évolution positive des revenus et donc un trop perçu, un remboursement est exigé la pension de réversion est suspendue. Elle sera rétablie ou non en fonction du revenu de référence de l'année du contrôle.

En résumé :
En cas de contrôle en 2017 et d'un constat de trop perçu : **suspension de la pension de réversion et remboursement du trop perçu** (la pension de réversion perçue est considérée comme indue voire comme fraude).
Un nouveau calcul est réalisé sur le revenus fiscal de référence 2017 connu, deuxième semestre 2018 puis reconstitution du dossier (+ 4 mois de traitement avant perception de la nouvelle pension de réversion) soit **2 ans minimum sans pension de réversion** !!!

CRISTALLISATION DE LA PENSION DE REVERSION

Extrait de la CNAV circulaire N°2011-69 du 7 octobre 2011. : « *L'article R.353-1-1 b CSS prévoit que la date de la dernière révision de la pension de réversion, en cas de variation dans le montant des ressources, ne peut être postérieure à la date à laquelle le conjoint survivant atteint l'âge d'ouverture du droit à pension prévu par l'article L.161-17-2 CSS lorsqu'il ne peut prétendre à aucun avantage personnel de retraite.* »

En clair :
La pension de réversion n'est plus révisable 3 mois après la date de point de départ de l'ensemble des retraites personnelles de base et complémentaires du conjoint survivant, lorsqu'il peut prétendre à de telles retraite. Pour obtenir cette cristallisation, il faut signaler un changement de revenus dans le quatrième mois qui suit son départ en retraite. La déclaration comprendra toutes les retraites personnelles, y compris la ou les complémentaires

Proposition est faite à l'Union Confédérale des Retraités CGT (UCR CGT) d'étudier les deux propositions suivantes :

⇨Maintien de la pension de réversion jusqu'à la fin du calcul avec les nouvelles bases de revenus puis remboursement des trop perçus si nécessaire. La suppression brutale de la pension de réversion est une décision qui peut avoir de lourdes conséquences pour le bénéficiaire.

⇨Si la première proposition ne peut aboutir, si le bénéficiaire a toujours droit à une pension de réversion après examen de ses nouveaux revenus, la nouvelle pension de réversion doit être versée avec effet rétroactif.

Initiative Institut Histoire Sociale 89 « mai 68 »

Quelques photos initiative IHS89 « Mai 68, ils occupent ! »

Journée détente à AVROLLES

L'USR des retraités CGT de l'Yonne vous invite à sa journée détente le :

21 juin 2018 à AVROLLES

Dans la bonne humeur et la fraternité,
Participez à cette journée festive, ouverte à tous les retraité(e)s, syndiqué(e)s ou non. Elle est organisée par les retraités CGT qui vous invitent à passer un moment agréable, se retrouver et échanger sur la situation vécue par tous les retraités (pouvoir d'achat, sécurité sociale, services publics de proximité, perte d'autonomie…).
La politique d'austérité menée et qui frappe l'ensemble des salariés n'épargne pas les retraités.
Les retraités, comme les salariés, face à la situation qui se dégrade n'ont pas d'autres choix que de s'unir et agir pour faire avancer leurs revendications.
C'est TOUS ENSEMBLE, plus nombreux que nous réussirons à imposer une autre politique, basée sur la réponse aux besoins humains et non pour l'argent.
Nous vous attendons nombreux pour contribuer à la réussite de cette initiative de l'USR CGT de l'Yonne (programme ci-dessous). N'hésitez pas … Rendez vous JEUDI 21 JUIN à 9 heures à la Salle des Fêtes d'Avrolles

RANDONNEE PEDESTRE
4,8 et 12 kms
Départ **9 h 30**

PETANQUE
A partir de **14 h**

Journée : Exposition de l'Institut d'Histoire Sociale de l'Yonne (IHS89) sur MAI 1968.
12 heures : prise de parole
12 h 30 : Apéritif – Barbecue

Menu : 15 euros
Crudités * Barbecue * frites * Fromage * Café * Vin

Avrolles 2015

o o o o o o o o o o o o o o o o o

Inscription au repas avant le 18 juin 2018 en retournant le coupon ci-dessous, avec le règlement à :
Jean-jacques GRISON – Les Garats 89600 Saint-Florentin (06.89.94.05.74)

✂ ----------✂ ----------✂ ----------✂ ----------✂ ----------

Nom : …… Prénom :

Nombre de personnes : …… X 15 euros = ……

Chèque à l'ordre de : Retraités CGT du Florentinois

Association de consommateurs INDECOSA CGT

Informations sur INDECOSA CGT 89

INDECOSA CGT 89 est une association type 1901 qui agit pour l'information et la défense des consommateurs salariés. Elle intervient aussi afin de faire respecter leurs droits et les accompagne dans leurs démarches lorsqu'ils sont exposés à un litige à la consommation :

- Banque (surendettement, crédit à la consommation…)
- Energie (tarification et concurrence…)
- Environnement (déchets domestiques, qualité de l'eau…)
- Transports (litiges urbain, régional ou national)
- Logement (droit au logement, crédit hypothécaire…)
- Santé (sécurité alimentaire, médicaments et produits de santé…)
- Services publics

INDECOSA CGT 89 est présente sur tout le territoire : L'Union Départementale CGT Yonne s'est dotée de cette structure et a obtenu son agrément depuis mars 2016. Les consommateurs salariés font appel à nous afin de leur apporter aide et soutien dans leurs démarches.

INDECOSA CGT 89 assure et développe la protection, la formation, l'information et la défense des consommateurs et des citoyens et suis la mise en œuvre d'actions consuméristes portant des valeurs sociales et environnementales.

INDECOSA CGT 89 reçoit des personnes afin de les accompagner dans leurs démarches personnelles face à des problèmes liés au logement, assurances, et autres organismes diverses. Nous prenons des dossiers en charge en adressant un courrier aux différents organismes en copie à INDECOSA CGT de l'Yonne.

INDECOSA CGT Yonne tient ses permanences au :
7 rue Max Quantin – 89000 AUXERRE
Les mardis et jeudis
de 9h30 à 11h30 et de 14h30 et 16h30
Vous pouvez nous contacter par tél au 03 86 51 73 77 ou par mél à : ud89@cgt.fr

AGENDA

Le 14 juin Auxerre

11 h Place Cadet Roussel
Arrivée place Arquebuse
Pique-nique « tiré du sac »
(boissons en vente sur place)

Le 21 juin

Journée détente retraité(e)s
(Randonnée pédestre, pétanque, belote …)
à AVROLLES